

Le Schéma Parisien des Services aux Familles (SPSF) vise à renforcer et dynamiser le partenariat entre les acteurs parisiens intervenant auprès de 250 000 familles parisiennes sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité.

- > 7 axes stratégiques
- > 32 objectifs opérationnels
- > 103 actions



SCHÉMA PARISIEN DES SERVICES AUX FAMILLES SYNTHÈSE

2021-2026



Lire le document intégral > <http://partenaires.cafparis.fr/>

En favorisant la coordination des services construits pour et avec les familles parisiennes par les différents acteurs du territoire, le Schéma contribue à la construction de parcours d'accompagnement cohérents. Ces derniers sont articulés autour de solutions d'accueil de la petite enfance, de lieux d'éducation et de loisirs, de dispositifs d'accompagnement des familles (parents, enfants et jeunes) et d'accès aux droits.

Cette deuxième édition du Schéma Parisien des Services aux Familles réaffirme la volonté des signataires de travailler de manière concertée sur des problématiques communes, de mutualiser des ressources et de développer des actions innovantes tout en renforçant les actions existantes. Il s'inscrit en cohérence avec les autres démarches partenariales existantes à destination des enfants et des familles parisiennes.

Cette nouvelle édition du SPSF comprend un plan d'action départemental structuré autour de 7 axes stratégiques, déclinés en 32 objectifs opérationnels et 103 actions clairement identifiées qui abordent les étapes clés de la vie des parents et de leurs enfants, ainsi que les problématiques auxquelles ils peuvent être confrontés.



LES AXES STRATÉGIQUES



AXE 1

Améliorer l'information des familles et des acteurs qui les accompagnent en matière de ressources locales

Cet axe stratégique vise à faciliter l'accès des familles aux informations sur les services mis à leur disposition en matière d'accueil des enfants et des jeunes et d'accompagnement des parents. Il s'agit d'une part de développer un réseau d'acteurs de proximité en capacité d'informer les familles, et d'autre part de développer des démarches proactives d'information consistant à aller vers les familles, physiquement et via des outils numériques.

AXE 2

Renforcer la prévention et l'accompagnement des futurs parents et des parents de jeunes enfants (0-3 ans)

Cet axe stratégique vise à développer des actions de prévention des difficultés pouvant émerger au sein d'une famille entre le moment de la grossesse et les 3 ans des enfants. Il s'agit de soutenir la parentalité depuis le projet de grossesse jusqu'à la première scolarisation de l'enfant. Plus précisément il s'agit d'une part de renforcer les actions de prévention santé et d'accompagnement des premiers liens entre les parents et leurs enfants, et d'autre part celles permettant de mieux répondre aux besoins spécifiques de certaines familles.

AXE 3

Améliorer la qualité de l'accueil individuel et collectif des jeunes enfants (0-3 ans)

Cet axe nécessite de mieux répondre aux besoins spécifiques des familles. En effet, les situations de pauvreté, de handicap (d'un enfant ou d'un parent), d'isolement (dont situations de monoparentalité), d'insertion, de travail avec des horaires atypiques... doivent être mieux prises en compte. Cette amélioration implique d'une part de soutenir les pratiques professionnelles, et d'autre part d'améliorer la connaissance mutuelle et la coordination entre les acteurs.

AXE 4

Soutenir les liens intrafamiliaux

Cet axe vise à accompagner les familles dans leur capacité à faire lien malgré les événements ou les situations auxquelles elles peuvent être confrontées au cours de leur vie. Il se décline en une double stratégie visant d'une part à renforcer l'accompagnement des parents et des enfants confrontés aux ruptures familiales, et d'autre part à développer des offres de répit parental.

AXE 5

Faciliter l'insertion et l'inclusion numérique des parents

Cet axe vise à soutenir le développement de dispositifs et d'actions facilitant l'accès aux droits, l'insertion professionnelle et sociale des parents et une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Il est décliné en deux objectifs stratégiques, le premier s'attachant à développer et améliorer la visibilité des solutions d'accueil des jeunes enfants pour les parents en démarche d'insertion, le deuxième étant centré sur le développement des actions d'inclusion numérique des parents.

AXE 6

Enrichir l'offre d'accompagnement et de services aux familles sur les différents temps de l'enfant

En complément des diverses actions déclinées dans le Contrat Enfance-Jeunesse, le Projet éducatif de territoire et les différents contrats jeunesse d'arrondissement, cet axe vise d'une part à développer et enrichir l'offre et les transitions entre les différents temps des enfants, et d'autre part à prévenir les conduites à risque en renforçant l'information et les compétences des parents, des enfants et des professionnels.

AXE 7

Favoriser l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes

Cet axe vise à renforcer l'accès aux droits, l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes de 12 à 25 ans. Il est décliné en 4 objectifs stratégiques : soutenir la réussite des parcours des jeunes ; faciliter le passage entre la jeunesse et la vie adulte en favorisant l'autonomie, la citoyenneté et l'accès à l'information des familles et des jeunes ; renforcer la présence éducative autour de l'usage du numérique ; promouvoir les valeurs de la République.